



UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Faculté de médecine
Département de pathologie et biologie cellulaire

Microprogramme 2-512-6-0
et

Maîtrise 2-512-1-0, option
Pathologie moléculaire et médecine personnalisée

PLAN DU COURS PBC 6046
Stage de recherche dirigé patho. cell. et mol. 1
(4 crédits)

Trimestre :
Automne 2016

Responsable:
Dre Dominique Trudel, MD PhD FRCP(c)
dominique.trudel.1@umontreal.ca

Les collaborateurs :

Dre Dominique Trudel (CR-CHUM)
Dr Louis Gaboury (IRIC)

TGDE: Leonardo Torres Wictorff:
leonardo.felipe.torres.wictorff@umontreal.ca

DESCRIPTION DU COURS

Le cours PBC 6046 est un cours de Stage en laboratoire visant à intégrer les notions acquises durant les leçons théoriques et pratiques dans le cadre d'un projet original. Ce cours de stage sera encadré par de professionnels qui travaillent dans les centres de recherches affiliés à la Faculté de médecine de l'Université de Montréal.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Permettre à l'étudiant de mettre en pratique les bases élémentaires de la biologie cellulaire et moléculaire apprises et intégrer les notions théoriques associées aux diverses méthodes d'analyse en histopathologie moléculaire.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

Les objectifs spécifiques communs de ce cours de stage sont de:

1. Permettre à l'étudiant de réaliser une revue de littérature ciblée sur un projet;
2. Exécuter des protocoles de pathologie moléculaire et en analyser les résultats
3. Communiquer et discuter des résultats de son projet.

ÉVALUATION

Le cours sera évalué par un rapport final de stage écrit de 5 pages comprenant : introduction, présentation des résultats, discussion, conclusion, bibliographie sommaire et iconographie (50%); Maîtrise des techniques (30%); présentation orale (20%). De plus, 5% de la note finale tiendra en compte les fautes de français écrit.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Les 60 heures de ce cours sont sous de Tutorat et encadrement par le maître de stage.

BIBLIOGRAPHIE

- **Biologie Moléculaire de la Cellule**, éditions De Boeck, 2014
- **Human Molecular Genetics**, Tom Strachan and Andrew Read, 2010
- Autres références de lectures seront proposées

HORAIRE ET PLAN DE COURS

TRIMESTRE AUTOMNE 2016					
1-Mercredi	21-09-2016	9h00 à 12h00	Pratique au Labo	Maître de stage:	Labo : CR-CHUM
2-Jeudi	22-09-2016	9h00 à 12h00	Pratique au Labo	Maître de stage:	Labo : CR-CHUM
3-Mercredi	28-09-2016	9h00 à 12h00	Pratique au Labo	Maître de stage:	Labo : CR-CHUM
4- Jeudi	29-09-2016	9h00 à 12h00	Pratique au Labo	Maître de stage:	Labo : CR-CHUM
5- Mercredi	05-10-2016	9h00 à 12h00	Pratique au Labo	Maître de stage:	Labo : CR-CHUM
6- Jeudi	06-10-2016	9h00 à 12h00	Pratique au Labo	Maître de stage:	Labo : CR-CHUM
7-Mercredi	12-10-2016	9h00 à 12h00	Pratique au Labo	Maître de stage:	Labo : CR-CHUM
8- Jeudi	13-10-2016	9h00 à 12h00	Pratique au Labo	Maître de stage:	Labo : CR-CHUM
9-Mercredi	19-10-2016	9h00 à 12h00	Pratique au Labo	Maître de stage:	Labo : CR-CHUM
10- Jeudi	20-10-2016	9h00 à 12h00	Évaluation Intra du cahier de laboratoire	Maître de stage:	Labo : CR-CHUM
Lundi au vendredi	24-10-2016 28-10-2016	9h00 à 12h00	PÉRIODE D'ACTIVITÉS LIBRES		
11-Mercredi	02-11-2016	9h00 à 12h00	Pratique au Labo	Maître de stage:	Labo : CR-CHUM
12- Jeudi	03-11-2016	9h00 à 12h00	Pratique au Labo	Maître de stage:	Labo : CR-CHUM
13-Mercredi	09-11-2016	9h00 à 12h00	Pratique au Labo	Maître de stage:	Labo : CR-CHUM
14- Jeudi	10-11-2016	9h00 à 12h00	Pratique au Labo	Maître de stage:	Labo : CR-CHUM
15-Mercredi	16-11-2016	9h00 à 12h00	Pratique au Labo	Maître de stage:	Labo : CR-CHUM
16- Jeudi	17-11-2016	9h00 à 12h00	Pratique au Labo	Maître de stage:	Labo : CR-CHUM
17-Mercredi	23-11-2016	9h00 à 12h00	Pratique au Labo	Maître de stage:	Labo : CR-CHUM
18- Jeudi	24-11-2016	9h00 à 12h00	Pratique au Labo	Maître de stage:	Labo : CR-CHUM
19-Mercredi	30-11-2016	9h00 à 12h00	Pratique au Labo	Maître de stage:	Labo : CR-CHUM
20- Jeudi	01-12-2016	9h00 à 12h00	Évaluation final du cahier de laboratoire	Maître de stage:	Labo : CR-CHUM

Note : 1.- Les dates peuvent être sujettes à changement, ainsi que le laboratoire de recherche.

2.- La date de remise du rapport final de stage sera communiquée à la demi-session.

Renseignements utiles

Règlement des études de cycle supérieur

Retard dans la remise des travaux (article 32), plagiat et fraude (article 37)

Les pénalités de retard et la politique sur le plagiat et la fraude sont applicables à toutes les évaluations prévues dans ce cours.

Tous les étudiants sont invités à consulter le site web www.integrite.umontreal.ca/ et à prendre connaissance du Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants. Plagier peut entraîner un échec, la suspension ou le renvoi de l'Université. L'étudiant se doit d'être très vigilant à l'égard du plagiat particulièrement lorsqu'il utilise des **sources d'informations** autant dans le cadre d'un travail écrit que d'un examen. Vous êtes invités à consulter le document qui suit pour mieux comprendre la manière de citer ou d'utiliser un texte ou une partie de texte afin d'éviter de vous placer dans une situation de plagiat. Le sens de plagiat peut varier d'un pays à l'autre. Dans le cadre du présent cours, les indications de l'Université de Montréal à l'égard du plagiat prévalent sur toute autre définition ou sens donné au plagiat.

Politique relative aux examens différés (article 51 et 97)

La mention F* est attribuée à l'étudiant qui ne se présente pas à un examen à moins que celui-ci ne justifie son absence auprès du responsable de programme en présentant par écrit un motif valable dans les huit jours ouvrables. On entend par motif valable, un motif indépendant de la volonté de l'étudiant, tel la force majeure, le cas fortuit ou une maladie attestée par un certificat médical. Toute demande d'examen différé présentée après le temps prescrit à cet effet sera automatiquement rejetée à moins d'un motif indépendant de la volonté de l'étudiant (ex. situation de coma, etc.).

Outil pédagogique

Le Guide de présentation d'un travail écrit publié par la Faculté de l'éducation permanente vise à faciliter l'encadrement au regard du respect des normes de présentation et de l'utilisation des sources bibliographiques, contribuant ainsi au développement d'habiletés transférables.

<http://fep.umontreal.ca/documents/pdf/guidepresentation.pdf>

Studium

Le site Internet Studium des cours est mis à disposition à partir du réseau interne de l'Université. Les étudiants ont accès illimité au site durant toute la session, et ce depuis le réseau interne de l'Université comme depuis leurs propres connections Internet.

Pour avoir accès au site, l'étudiant doit être dûment inscrit à l'Université et être détenteur d'un UNIP, ce qui lui donnera accès à son portail UdeM.

Pour obtenir un UNIP, voir les indications à l'aide du lien Internet suivant :

<http://www.etudes.umontreal.ca/dossier/unip.html>

Autres informations utiles

- 20 septembre : Date limite pour la modification d'un choix de cours ou l'annulation sans frais d'un cours. (À moins qu'une autre date ne soit inscrite à l'horaire du cours.)
- 11 novembre : Date limite pour l'abandon du cours - avec frais.
(À moins qu'une autre date ne soit inscrite à l'horaire du cours.)

Ces dates sont présentées sur le site de l'UdeM :

<http://www.etudes.umontreal.ca/calendrier/index.html>

L'absence « non justifiée » lors d'une évaluation entraîne malheureusement un échec. Étant donné que les dates des évaluations sont connues à l'avance par l'étudiant, ce dernier a la responsabilité d'aviser la responsable du programme « avant l'évaluation » afin de prendre entente. Ces éléments sont précisés aux articles 30 et 31 des Règlements pédagogiques de cycles supérieurs.

Service de soutien à l'apprentissage du Centre étudiant
www.csedc.umontreal.ca/apprentissage/;

Centre de communication écrite
www.cce.umontreal.ca/;

Direction des bibliothèques
www.bib.umontreal.ca/a-propos;

Aide à la persévérence scolaire offert à la FEP.
Monsieur Pierre Cantin, 514-343-6111, poste 7443.

Bureau de soutien aux étudiants en situation de handicap : www.bsesh.umontreal.ca

Enregistrement du cours

L'enregistrement du cours, en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, n'est permis qu'à la seule condition d'en avoir obtenu l'autorisation préalable de la part de la chargée de cours ou du chargé de cours.

L'autorisation d'enregistrement n'entraîne d'aucune façon la permission de reproduction ou de diffusion sur les médias sociaux ou ailleurs des contenus captés. Ces dernières sont interdites sous toutes formes et en tout temps.